



**Syndicat Intercommunal d'Assainissement
Et des Réseaux d'Eau**

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Année 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales et en l'application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007

SOMMAIRE

II - SYNTHÈSE DES INDICATEURS DU RPQS	4
III - CARACTÉRISATION TECHNIQUE 2017 DU SERVICE.....	7
3.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0).....	7
3.4 NOMBRE D'ABONNÉS	8
3.5 VOLUMES REÇUS ET TRAITÉS STEU DE MORIGNY CHAMPIGNY	8
3.5.1- Pluviométrie annuelle.....	8
3.5.2- Synthèse volumes 2017	8
3.5.3 - Bilan sur les boues, les sous-produits et les apports extérieurs	9
3.5.4 - Nombre et suivi d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9
3.5.5 - Enquêtes de conformité	9
3.6 Volumes reçus et traités 2017 STEU DE SAINT HILAIRE	9
3.6.2 Bilan sur les boues, les sous-produits et les apports extérieurs.....	9
3.7 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et transport	10
3.8 - Surveillance du réseau.....	10
3.9 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.....	11
IV – MODALITÉS DE TARIFICATION ET RECETTES D'EXPLOITATION	12
4.1 – Facture assainissement type de 120 m ³ réseau STEU Morigny Champigny.....	12
4.2 – Facture type eau et assainissement de 120 m ³ Châlo St Mars / St Hilaire	13
4.5 - Recettes assainissement part SIARE	14
4.5 - Recettes part eau potable SIARE	14
4.4 - Financement des investissements	14
4.5 - Etat de la dette du service :.....	15
4.6 - Amortissements :.....	15
5.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux :.....	16
VI - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	16
Annexe 1 - Avenants au contrat d'affermage	18
Annexe 2 - Les missions du délégataire	19
Annexe 3 - Caractéristiques des stations d'épuration du SIARE.....	20
Annexe 3 (suite) – filières de traitement.....	22

I - PREAMBULE

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu sur l'année écoulée.

Par application des arrêtés du 2 mai 2007, du décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, ainsi que de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement collectif du SIARE de l'année 2016 est présenté.

Le syndicat Intercommunal d'assainissement des Réseaux d'eau est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2017 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Etampes créé par arrêté préfectoral du 26 septembre 1958 et du Syndicat Intercommunal des eaux et d'Assainissement de Châlo Saint Mars et Saint Hilaire. Il est constitué aujourd'hui des communes de Brières les Scellés, d'Etampes, de Morigny-Champigny, d'Ormoy la Rivière et des communes de Châlo Saint Mars et Saint Hilaire.

Le présent rapport est établi à partir des données consolidées des rapports annuels du délégataire 2017 de la Société des Eaux de l'Essonne et du bilan annuel sur le système d'assainissement 2017 transmis à la police de l'eau.

Il est présenté sous la forme d'un rapport annuel unique regroupant l'ensemble des informations et indicateurs, et reprend ainsi la trame du RPQS établi par l'observatoire de l'eau pour l'exercice 2017.

Ce rapport doit être établi avant le 1^{er} octobre suivant la fin de l'exercice et présenter des indicateurs spécifiques spécifiés dans la liste des annexes V et VI du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

A l'issue de son adoption en Conseil Syndical du SIARE, il devra être présenté aux conseils municipaux des communes, membres.

II - SYNTHÈSE DES INDICATEURS DU RPQS

Le présent rapport doit présenter un certain nombre d'indicateurs qui seront à fournir dans le cadre du SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement).

II.1 INDICATEURS ASSAINISSEMENT STEU DE MORIGNY CHAMPIGNY

Code	Définition	Unité	2015	2016	2017
Indicateurs descriptifs des services assainissement					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre	29113	29415	28 948 (1)
	Nombre d'abonnements (assainissement collectif)	Nombre	7 573	7 691	7 820
	Nombre d'abonnement total (avec ANC)	Nombre	/	8 272	8 462
D202.0	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	-	-	31	31 (2)
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	TMS	630,3	642,5	596,6
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (3)	€ HT/m3	1,6133	1,6140	1,5615
Indicateurs de performance assainissement					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	92,11 %	92,97 %	92,42 % (4)
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (V2013)	%	92	92	92
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100 %	100 %	100 %
P207.3	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€	1 449 €	615 €	317 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Pour 1000	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (préventif) (5)	N	0	0	0
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (6)	Ans	2 ans 10 mois	1 an 9 mois	9 mois
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,08 RPQS	0,66 Brières 1,83 Etampes NC Morigny 0,66 Ormoy	NC Brières 1,17 Etampes NC Morigny 1,74 Ormoy
P258.1	Taux de réclamations	Pour 1000	12	9,91	12,8

[1] L'explication de la baisse entre 2016 et 2017 réside dans le fait que le nombre d'habitants total a légèrement diminué à Etampes (24 940 en 2016 contre 24 621 en 2017).

Voici le détail des calculs avec les deux formules : Habitants desservis AC = (nb habitants total x nb clients AC) / nb abonnements eau

Soit : 2017 : $(31\,321 * 7\,820) / 8\,461 = 28\,948$

[2] Délais nécessaire aux travaux de mise en conformité – Autorisations validées en 2018

[3] La variation du prix du service assainissement est liée à la diminution de la redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. (Passage de 0,30 €/M3 en 2016 à 0,24 €/M3 en 2017).

[4] Ce taux est calculé grâce à la formule suivante : Nb d'abonnement en assainissement collectif / Nb d'abonnement d'eau potable : $7\,820 / 8\,461 = 92,42\%$

[5] Pour le SIARE, il n'y a pas de points noirs au sens strict mais des points sensibles qui ne nécessitent de curage régulier mais une attention particulière (3 points sur Etampes (Av Th Charpentier, Bd Berchère, rue de la République) et 1 point à Morigny Champigny (rue de la Prairie))

[6] Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable ou d'assainissement. Le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, ce qui rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affectée aux nouveaux investissements).

II.2 - INDICATEURS ASSAINISSEMENT STEU DE CHALO SAINT MARS SAINT HILAIRE

Code	Définition	Unité	2015	2016	2017
Indicateurs descriptifs des services assainissement					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre	950	934	920
	Nombre d'abonnements (assainissement collectif)	Nombre	/	442	444
	Nombre d'abonnement total (avec ANC)	Nombre	756	756	724 (1)
D202.0	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	-	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	TMS	21,5	20,8	15,5
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€ HT/m3	3,3196	3,3143	3,2803 (2)
Indicateurs de performance du service assainissement					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	59,78 %	58,46 %	58,5 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (V2013)	%	15	15	15
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100 %	100 %	100
P207.3	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Pour 1000	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage rapportés au linéaire de réseau par 100 km de réseau (préventif)	Nombre	0	0	0
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (1)	Ans	5 ans 11 mois	5 ans 2 mois	4 ans et 2 mois
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	/	2,53 Châlo 5,32 St Hilaire	5,31 Châlo 6,55 St Hilaire
P258.1	Taux de réclamations	Pour 1000	2.2	13 ,5	6,6

[1] Mise à jour du logiciel – logements vacants plus pris en compte.

[2] La variation du prix du service assainissement est liée à la diminution de la redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. (Passage de 0,30 €/M3 en 2016 à 0,24 €/M3 en 2017).

II.3 - INDICATEURS EAU POTABLE SYNDICAT CHALO SAINT MARS SAINT HILAIRE

Code	Définition	Unité	2015	2016	2017
Indicateurs descriptifs des services en eau potable					
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis en eau potable	Nombre	1 544	1 599	1 568 (1)
	Nombre d'abonnés	Nombre	756	756	724
D102.0	Prix TTC du service eau potable au m3 pour 120 m3	€ TTC/m3	1,7851	1,8062	1,8219 (2)
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service.	J	5	5	5
Indicateurs de performance des services en eau potable					
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100 %	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100 %	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Sur 120	25	25	25
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	56,78 %	64,91 %	62,28 % (3)
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m3/km/j	4,92	3,61	3,54 (4)
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	m3/km/j	4,92	3,58	3,51 (4)
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80	80
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	Pour 1000	0	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	%	/	/	/
P152.1	Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100 %	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (5)	Année	0	0	0
P155.1	Taux de réclamations	Pour 1000	Pas de suivi des réclamations écrites		

[1] – Mise à jour base clientèle.

[2] – Augmentation du taux de prélèvement de l'AESN et de la SEE et une diminution de la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

[3] – La baisse peut s'expliquer par l'absence de travaux sur cette période.

[4] – m3 non comptabilisés : les pertes, les bornes incendies, compteurs défectueux...

[5] - Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable ou d'assainissement. Il n'y a pas eu d'emprunt souscrit en eau potable pour le SIEA Châlo St Mars St Hilaire en 2017.

III - CARACTÉRISATION TECHNIQUE 2017 DU SERVICE

3.1 Présentation du territoire desservi

Le service SIARE – Syndicat Intercommunal d’Assainissement et des Réseaux d’Eau est géré au niveau intercommunal.

Le nouveau périmètre desservi par le SIARE comprend les six communes adhérentes au syndicat :

- Brière les Scellés,
- Etampes,
- Morigny Champigny,
- Ormoy la Rivière,
- Châlo St Mars,
- St Hilaire,

Les compétences liées au service sont présentées selon le tableau ci-après :

Collectivité	Collecte Usées	Eaux	Transport Eaux Usées	Production distribution eau potable
Brières les Scellés				
Etampes				
Morigny Champigny				
Ormoy la Rivière				
Châlo St Mars				
St Hilaire				

L’assainissement collectif concerne plus de 65,87 % de la population des six communes constituant le SIARE.

Les collecteurs intercommunaux, de type séparatif, sont implantés sur le territoire de chacune des quatre communes adhérentes. Ils collectent et transportent les eaux usées de ces communes jusqu’à la station d’épuration intercommunale située sur le territoire de la commune de Morigny-Champigny.

Les communes de Brières les Scellés, Etampes, Morigny Champigny, et Ormoy la Rivière ont chacune gardé la compétence assainissement pour les réseaux de collecte des eaux usées situés sur leur territoire qu’elles exploitent avec leur délégataire respectif dans le cadre du contrat d’affermage.

Les communes de Châlo St Mars St Hilaire assurent la compétence collecte – transport et traitement des Eaux Usées jusqu’à la station d’épuration de Saint Hilaire

3.2 MODES DE GESTION SIARE

Libellé	Ancien SIARE	Ancien SIEA Assainissement	Ancien SIEA Eau potable
Mode de gestion	Délégation de service public	Délégation de service public	Régie + prestations de services
Date début de contrat	01 avril 2007	01 mars 2011	25 novembre 2016
Date de fin de contrat	31 mars 2019	28 février 2023	25 novembre 2017
Avenant	3 avenants en 2009, 2013, et 2015	1 avenant en 2014	

3.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)

Libellé	Ancien SIARE	Ancien SIEA Assainissement	Ancien SIEA Eau potable
Habitants desservis	31 321	1 599	1599
Abonnés en assainissement collectif	7 820	1 573	/
Abonnés en eau potable	8462	724	724
Taux de desserte	92,42	58,46	/
Habitants desservis par un réseau de collecte	28 946	934	/

3.4 NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Nombre d'abonnements 2017	Eau	Assainissement collectif
Brières les Scellés	471	451
Morigny-Champigny	1675	1589
Etampes	5914	5492
Ormoy la Rivière	401	288
Châlo Saint Mars	724	444
Saint Hilaire		
Total	9 185	8 264

Libellé	2016	2017
Nombre d'abonnés	8248	8264
Taux de variation en %		+ 0.19 %

3.5 VOLUMES RECUS ET TRAITES STEU DE MORIGNY CHAMPIGNY

3.5.1- Pluviométrie annuelle

	2014	2015	2016	2017
Pluviométrie en mm	722	582	669	748

A la seule différence d'un cumul de pluie plus important sur les mois de septembre (orages) et décembre, la pluviométrie pour l'année 2017 présente un profil semblable à la moyenne observée depuis 1994.

3.5.2- Synthèse volumes 2017

Site	2014	2015	2016	2017
Volumes facturés aux assujettis (1)	1 476 007	1 511 698	1 532 466	1 508 888
Volumes reçus entrée STEP - A3 (2)	1 939 328	1 915 193	1 920 425	1 889 692
Volumes traités / rejetés milieu naturel - A4	1 908 912	1 910 802	1 928 615	1 921 851
Différence volumes facturés et volumes reçus entrée STEP (3)	463 321	403 495	387 959	380 804
Différence volumes entrée STEP et volumes traités rejetés (4)	30 416	4 391	- 8190	32 159

(1) Il est à noter qu'il peut exister un décalage d'une année sur l'autre entre les volumes facturés par SEE à l'assujetti (information présentée dans le compte-rendu annuel du délégataire) et la part financière reversée au SIARE. Il faut également prendre en compte que les communes de « BRIERES LES SCELLES » et « MORIGNY CHAMPIGNY » sont facturées par VEOLIA puis la part SIARE est reversée à SEE avec un fort décalage.

(2)(3) Les variations des volumes collectés en entrée de STEP, sont corrélées avec la pluviométrie et sont donc révélatrices de l'existence des ECP (Eaux claires parasites) arrivant sur les collecteurs du SIARE.

(4) Les données d'auto-surveillance montrent en évidence un décalage important des volumes enregistrés entre l'entrée et la sortie de la station d'épuration, malgré la correction du décalage des volumes apportée sur le canal de comptage en sortie de la STEP avant rejets.

Malgré un étalonnage régulier pour fiabiliser les données, la différence entre les volumes entrant dans la station et les volumes traités, persistent. Les mesures en entrée eau brute sont assurées par un débitmètre électromagnétique pour

la partie domestique et un canal venturi pour la partie industrielle. Les écarts de mesure sont à rechercher et à corriger principalement sur le canal venturi en entrée.

Ce décalage correspond à une valeur de 1,70 % des volumes d'entrée et à 1,67 % des volumes de sortie. Ces valeurs restent inférieures à la tolérance des 10 % sur les volumes constatés de la police de l'eau.

3.5.3 - Bilan sur les boues, les sous-produits et les apports extérieurs

	2014	2015	2016	2017
Boues extraites (en m³/an)	127 342	122 772	123 379	129 192
Déshydratation en MS en T	708	747,5	736,2	756,6
Polymères file boues en T	9,1	8,3	8,5	9,1
Siccité moyenne en %	/	0,61	0,60	0,6
Taux de boues évacuées en T MS en %	100	100	100	100
Sable en m³	12,4	5,1	9,7	25
Refus de dégrillage en m³	68	77	76	72
Matières de vidange [1]	1 036 m ³	838 m ³	335 m ³	537 m ³

[1] les matières vidanges représentent les vidanges des dispositifs individuels d'assainissement des particuliers. Ces matières de vidange sont réintroduites en tête de la station d'épuration.

3.5.4 - Nombre et suivi d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Les 5 autorisations de déversement validées pour l'année 2016 comprennent l'hôpital Barthelemy Durand, le centre hospitalier Sud Essonne, l'entreprise Courgeon et Orsia, et en cours pour Ormont. A partir de la liste des autorisations de déversements d'effluents industriels en cours, il conviendra de s'assurer de la transmission des bilans auto-surveillances et d'établir les autorisations de déversements d'effluents industriels pour les entreprises en attente et non encore réalisées.

3.5.5 - Enquêtes de conformité

Les enquêtes de conformité de branchements sont réalisées avant tout pour vérifier la séparativité des eaux et le respect des prescriptions des règlements d'assainissement en vigueur.

	Enquêtes conformes	Enquêtes non conformes	Total enquêtes réalisées
SIARE	6	1	7

3.6 Volumes reçus et traités 2017 STEU DE SAINT HILAIRE

3.6.1 - Synthèse volumes 2017

Site	2015	2016	2017
Volumes facturés aux assujettis	42 980	39 252	44 856
Volumes reçus entrée STEP - A3 (1)	53 160	56 709	56 638
Volumes traités / rejetés milieu naturel - A4	53 160	56 709	56 638
Différence volumes facturés et volumes reçus entrée STEP (2)	10 180	17 457	11 782
Différence volumes entrée STEP et volumes traités rejetés	0	0	0

(1)(2) Les variations des volumes collectés en entrée de STEP, sont corrélées avec la pluviométrie et sont donc révélatrices de l'existence des ECP (Eaux claires parasites) sur les collecteurs du SIARE.

3.6.2 Bilan sur les boues, les sous-produits et les apports extérieurs

	2014	2015	2016	2017
Boues extraites (en m³/an)	3 234	3 252	3 174	2 430

Déshydratation en MS en T	19,5	20,9	17,3	16,8
Boues évacuées après traitement en T	350	322	350	355

3.7 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et transport

Le réseau intercommunal de transport est situé sur les seules communes de Brières les Scellés, Etampes, Morigny Champigny, et Ormoy la Rivière des eaux usées du syndicat est totalement séparatif et représente 11 827 ml de réseau d'eau usée et 1 582 ml de réseau eau pluviale.

Le réseau de collecte des communes de Châlo Saint Mars et Saint Hilaire

Réseau collecteurs STEU de Morigny Champigny

Ce réseau est constitué de canalisations gravitaires et de conduites de refoulement comme suit :

	2014	2015	2016	2017
Réseau séparatif EP gravitaire (ml)	1 330	1 582	1 582	1 582
Linéaire de réseau séparatif EU gravitaire (ml)	10 657	10 781	10 781	10 781
Linéaire de réseau séparatif EU en refoulement (ml)	816	1 046	1 046	1 046
Regards Eaux Usées	/	312	312	312
Regards Eaux Pluviales	/	47	47	47
Avaloirs	/	33	33	33
Branchements	/	7 573	7 691	7 691
Postes de relèvement EU (CD49 Etampes, Mesnil et Vauvert)	3	3	3	3

Réseau de collecte de la STEU de SAINT HILAIRE

Ce réseau est constitué de canalisations gravitaires et de conduites de refoulement comme suit :

	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau séparatif EU gravitaire (ml)	8 105	8 105	8 105	8280 (1)
Linéaire de réseau séparatif EU en refoulement (ml)	1 408	1 408	1 408	1408
Linéaire de réseau unitaire EU gravitaire (ml)	4 787	4 787	4 787	4804
Linéaire de réseau unitaire EU en refoulement (ml)	94	94	94	94
Avaloirs	1	1	1	1
Branchements	/	/	442	444
Postes de relèvement EU	8	8	8	8

3.8 - Surveillance du réseau

Réseau STEU de Morigny Champigny

	2014	2015	2016	2017
Linéaire curé (ml) EU + EP	450	588	395	643
Dont linéaire (ml) EU	450	364	295	589
Dont linéaire (ml) EP	0	224	100	54
Taux de curage préventif	3,5 %	4,8%	2,9 %	4,8
Nombre d'avaloirs curés	22	0	22	1 (2)
Matières extraites (en T)			140	
Interventions sur ouvrages de prétraitement	1	1	2	0

ITV (ml) (3)	450	304	0	589
Dont ITV EU (ml)	450	304	0	589
Dont ITV EP (ml)	0	0	0	0

Interventions en astreinte sur le réseau		3	0	0
Désobstructions sur réseau	1	2	0	0

Il n'y a pas de débordement vers le milieu récepteur depuis les postes de relèvement. Par ailleurs le by-pass de la station d'épuration (A5) est supprimé, afin d'empêcher les remontées d'eau lors des épisodes de crues de la rivière.

[1] – Mise à jour du des plans SIG.

[2] – Curages faits en 2018.

[3] – les inspections ITV sur le collecteur T5 ont été engagées fin 2017 et finalisées en 2018.

Réseau de la STEU de Saint Hilaire

	2014	2015	2016	2017
Linéaire curé (ml) EU + EP	523	779	846	0
Dont linéaire (ml) EU	523	779	846	0

Dont linéaire (ml) EP	0	0	0	0
Taux de curage préventif	1,74 %	2,59 %	2,81 %	0
Nombre d'avaloirs curés	1	0	0	0

ITV (ml) (1)	0	0	0	0
Dont ITV EU (ml)	0	0	0	0
Dont ITV EP (ml)	0	0	0	0

Interventions en astreinte sur le réseau		0	2	
Désobstructions sur réseau	4	2	3	1

La visite des réseaux a eu lieu en octobre 2017, les curages ont été lancés début 2018.

3.9 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

	2014	2015	2016	2017
Taux de débordements des effluents dans locaux usagers SIARE (SIARE + SIEA)	/	0	0	0

Il n'y a eu aucun débordement

4.1 – Facture assainissement type de 120 m³ réseau STEU Morigny Champigny

(Facture type de 120 m ³)	Prix unitaire €/m ³ H.T.	Total H.T.	Prix unitaire €/m ³ H.T.	Total H.T.	Prix unitaire €/m ³ H.T.	Total H.T.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	janv.-16	2016	janv.-17	2017	janv.-18	2018
Par Société des Eaux de l'Essonne (épuration)	0,7667	92,00	0,7673	92,08	0,7795	93,54
Part SIARE	0,4000	48,00	0,4000	48,00	0,4000	48,00
<i>Sous total Collecte et traitement eaux usées</i>	1.1667	140,00	1,1673	140,08	1,1795	141,54
Organismes publics						
Modernisation des réseaux de collecte	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,2400	28,80
<i>Sous total Organismes publics</i>	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,3000	28,80
Montant H.T.	1.4667	176,00	1,4673	176,08	1,4195	170,34
Montant TVA (10%)	0.1466	17,60	0,1467	17,61	0,1419	17,03
Montant T.T.C.	1.6133	193,60	1,6140	193,68	1,5614	187,37

Le montant de la part syndicale SIARE est stable depuis 2013 où elle a été fixée à 0,40 €/m³.
La redevance de l'Agence de l'Eau « modernisation des réseaux de collecte » créée en 2008 a baissé en 2017.

Assujettissement à la TVA :

Conformément aux articles 216 bis à 216 quater de l'annexe 1 du Code général des Impôts, la collectivité a transféré à son délégataire le droit à déduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée ayant grevé les investissements financés par la collectivité pendant la durée du contrat et qui constituent des immobilisations du service affermé.

4.2 – Facture type eau et assainissement de 120 m³ Châlo St Mars / St Hilaire

(Facture type de 120 m3)	2016		2017		2018	
	Prix unitaire €/m3 H.T.	Total H.T.	Prix unitaire €/m3 H.T.	Total H.T.	Prix unitaire €/m3 H.T.	Total H.T.
	janv.-16	2016	janv.-17	2017	janv.-18	2018
EAU POTABLE						
Location de compteur	15,0000	15,00	15,0000	15,00	15,0000	15,00
Consommation eau en m3 consommé	1,1200	134,40	1,1400	136,80	1,1400	136,80
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	0,0670	8,04	0,0670	8,04	0,0820	9,84
Sous total Eau potable (hors location compteur)	1,1870	142,44	1,2070	144,84	1,2070	146,64
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Par Société des Eaux de l'Essonne (Épuration)	1,7178	206,14	1,7130	205,56	1,7419	209,03
Part SIEA d'assainissement CHALO ST MARS – ST HILAIRE	1,0000	120,00	1,0000	120,00	1,0000	120,00
Sous total Collecte et traitement eaux usées	2,7178	326,14	2,7130	325,56	2,7130	329,03
ORGANISMES PUBLICS						
Redevance pollution domestique (AESN)	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Redevance Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,2400	28,80
Sous total Organismes publics	0,6800	81,60	0,6800	81,60	0,6800	74,40
Montant H.T. (avec location de compteur)	4,7098	565,18	4,7250	567,00	4,7250	565,07
Montant TVA (5,5%)	0,0931	11,17	0,0942	11,30	0,0942	11,40
Montant TVA (10%)	0,3018	36,21	0,3013	36,16	0,3013	35,78
Montant T.T.C.	5,1047	612,56	5,1205	614,46	5,1205	612,29
Prix Eau potable en € TTC / m³	1,7851	214,21	1,8062	216,74	1,8220	218,64
Prix Eau assainissement potable en € TTC / m³	3,3196	398,35	3,3143	397,72	3,2800	396,60

La variation de la tarification à la hausse appliquée, est liée à l'application de l'avenant 3 du contrat d'affermage et vient contrer la baisse liée à l'application de la formule d'actualisation des tarifs prévue à l'article 32 du contrat d'affermage.

Le montant de la part syndicale ancien SIEA CHALO ST MARS ST HILAIRE est stable depuis 2013 où elle a été fixée à 1,00 €/m³.

La redevance de l'Agence de l'Eau « modernisation des réseaux de collecte » créée en 2008 a baissé en 2017.

Assujettissement à la TVA :

Conformément aux articles 216 bis à 216 quater de l'annexe 1 du Code général des Impôts, la collectivité a transféré à son délégataire le droit à déduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée ayant grevé les investissements financés par la collectivité pendant la durée du contrat et qui constituent des immobilisations du service affermé.

4.5 - Recettes assainissement part SIARE

	2014	2015	2016	2017 *
Facturation surtaxe assainissement Recettes SIARE	635 278 €	608 810 €	474 980 €	931 694 €
Autres prestations aux abonnés	0 €	0 €	0 €	0 €
Prime AQUEX réseaux AESN (1)	32 817 €	21 093 €	0 €	0 €
Prime pour épuration AESN	168 433 €	0 €	225 119 €	490 111 €
Produits exceptionnels		1 593 €	403 €	19 543 €
Autres subventions d'exploitation			51 375 €	0 €
Total général recettes réelles	836 528 €	631 496 €	751 877 €	1 441 348 €

* 2017 est la première année où sont inscrites sur un même budget les recettes de l'ancien SIARE et de l'ancien SIEA Châlo St Mars St Hilaire, ce qui explique l'augmentation sensible des recettes issues de la facturation surtaxe assainissement.

[1] AQUEX : Solde année 2013. Ces sommes sont reversées aux communes bénéficiant de la prime AQUEX à hauteur de 70 %. En 2016, il n'y a plus de prime AQUEX.

4.5 - Recettes part eau potable SIARE

EAU POTABLE	2015	2016	2017
Recettes vente eau + location de compteurs	105 085 €	50 315 € (1)	154 339 €
Recettes collectées pour reversement de la redevance pollution + autres	31 931 €	14 973 €	47 979 €
Subvention d'exploitation	0 €	0 €	30 000 €
Produits exceptionnels		22 €	0 €
Total général recettes réelles	137 016 €	65 310 €	232 318 €

(1) La facturation de clôture 2016 faite en 2017, n'apparaissait pas dans le CA 2016 mais a été intégrée dans le CA 2017 (décalage) liée à la fusion du SIEA avec le SIARE.

4.4 - Financement des investissements

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ancien SIARE		2015	2016	2017
Montants des subventions		177 930 €	146 476 €	0 €
Montants des dépenses d'investissement assainissement	Mtt Budgété	1 975 222 €	1 233 429 €	2 047 272 €
	Mtt Réalisé	687 883 €	442 707 €	546 487 €
	Report	1 233 429 €	790 722 €	1 500 786 €
Montants des dépenses d'investissement en eau potable			0 €	0 €
			0 €	0 €
			0 €	0 €

4.5 - Etat de la dette du service :

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

DETTE SIARE	2015	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	1 098 219 €	956 205 €	939 425 €
Montant remboursé durant l'exercice	147 601 €	146 486 €	182 056 €
o Dont en capital	134 622 €	134 622 €	173 704 €
o Dont en intérêts	12 979 €	11 865 €	8 352 €
Epargne brute			1 216 757 €
Durée d'extinction de la dette (1)	2 ans et 101	15 ans et 2 mois	16 ans et 2 mois

EAU POTABLE	2015	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €	0 €

(1) Durée d'extinction de la dette : Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable ou d'assainissement.

Durée extinction dette = Encours de la dette / Epargne brute (y compris charges financières - intérêts)

Le très faible nombre d'année du SIARE pour sa capacité de désendettement est révélateur de sa bonne santé financière.

4.6 - Amortissements :

Durant l'exercice 2017, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissements	2015	2016	2017
Etudes – Réseaux – Station d'épuration	520 283 €	527 355 €	626 180 €
Subventions : AESN – CG91 – CR IDF	370 507 €	580 911 €	/

5.1 – Projets en cours ou à l'étude

- Les travaux de réhabilitation du tronçon T4 ont été engagés et réalisés en 2017.
- Les inspections ITV du tronçon T3 bis sur Ormoy-La-Rivière ont été engagées au second semestre 2016. Des travaux de réhabilitation sans tranchée (chemisage) sont nécessaires et envisagés en 2017. Ces travaux sont terminés en septembre 2018.
- Les ITV en vue de la réhabilitation du collecteur T5 ont été réalisées fin 2017 et début 2018. Une consultation de maîtrise d'œuvre a été engagée en 2018 avec la prévision d'un démarrage des études et des travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal – tronçon T5 « eaux usées » en 2018.
- Réactivation des contrôles de conformité auprès des branchements industriels. Le prestataire SETEC HYDRATEC poursuit la réalisation et la mise à jour des conventions de déversement
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réservoirs en eau potable de Châlo Saint Mars Saint Hilaire et de mise en conformité de la chloration lancée en 2018.
- Les campagnes de surveillance de micropolluants dans le cadre du RSDE sont en cours en 2018. Celles-ci devront être effectuées avec une périodicité tous les 4 ans.
- Révision du SDA Châlo Saint Mars Saint Hilaire sur fin 2018.

5.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux :

Le SIARE s'est engagé depuis 2007 dans des études afin de déterminer l'état de ses collecteurs.

Des travaux de réhabilitation par chemisages structurant et remplacement de parties de collecteur ont été réalisés en 2010 sur 1500 ml du collecteur DN 400 du tronçon T 1 de l'antenne domestique (depuis la station d'épuration, via les Petits Prés et la sente des Capucins jusqu'à la place du Port)

Le tronçon T2 sur la commune d'Etampes : rue de l'Île Maubelle, rue au Comte, bd Berchère, a été réhabilité partiellement en 2013 par chemisage structurant.

La partie du collecteur T3 : Villa Bressault, rue du Petit St-Mars et rue Marc Sangnier a également été réhabilitée en 2013/2014. La partie du tronçon T3 situé à l'intérieur du Camping du Vauvert à Ormoy-la-Rivière dont les travaux consistent à remplacer la canalisation existante par une nouvelle canalisation en fonte ont dû être arrêtés suite à des malfaçons constatées (affaissements...). Ces travaux ont repris en 2015. (Attribution du marché à l'entreprise PICHON pour ces travaux de réhabilitation, pour un montant après avenant de : 1 950 000,02 € HT.

La réhabilitation du tronçon T4 de l'antenne domestique programmée pour 2016/2017, et a démarré à partir du 1^{er} semestre de l'année 2017

La réhabilitation du tronçon T5 de l'antenne industrielle est engagée au 2^{ème} semestre 2018. La phase travaux se déroulera sur l'année 2019.

A partir de cette date, l'ensemble des collecteurs de transport de la STEU de Morigny Champigny aura été ausculté et réhabilité.

VI - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandon de créances ou versements à un fond de solidarité :

Abandon de créances ou versement FSL SIARE	2015	2016	2017
Nombre d'abandon de créances part assainissement	36	25	21
Versement à un fond de solidarité	1 449 €	615 €	317 €

6.2. Opérations de coopération décentralisée (Cf. Art. L 1115-1-1 du C.G.C.T.)

Descriptifs et montants financiers des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, conduites par la collectivité en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales : **Sans objet**

Annexe 1 - Avenants au contrat d'affermage

Avenant	Date	Prise d'effet	Objet
1	30/12/2009	01/01/2010	Suite à l'arrêt définitif de l'unité de séchage thermique des boues, les boues épaissies étant depuis lors évacuées en centre de compostage agréé.
2	19/12/2013	01/01/2014	Pour intégrer les nouveaux ouvrages sur les collecteurs (débourbeur séparateur hydrodynamique sur le collecteur d'eaux pluviales en amont du rejet dans la Rivière d'Étampes et piège à cailloux sur le tronçon 1 du collecteur eaux usées) et les nouveaux équipements sur la station d'épuration (centrifugeuse 2 de déshydratation des boues et débitmètre d'entrée eaux usées domestiques) ainsi que le remplacement d'indices supprimés dans la formule d'actualisation des prix et la prise en compte de deux dispositions réglementaires concernant la prévention des dommages causés aux réseaux lors de travaux et les augmentations anormales de consommation causées par une fuite après compteur.
3	17/12/2015	01/01/2016	Pour intégrer les modifications intervenues dans le contrat initial en application de l'article 40 du contrat d'affermage nécessaires à la prise en compte des incidences financières liées à la variation de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui s'applique sur le foncier propre au contrat soit 0,6370 €HT par mètre cube d'eau assujetti à l'assainissement.

Annexe 2 - Les missions du délégataire

La gestion du service est assurée par le délégataire conformément au cahier des charges de l'affermage et aux réglementations en vigueur applicables en matière de collecte et de traitement des eaux usées. **Le délégataire est responsable du fonctionnement du service, à ses risques et périls.**

Les prestations contractuelles à charge du délégataire comprennent l'entretien et l'exploitation 24 h/24 de l'ensemble des ouvrages du service délégué comprenant les collecteurs intersyndicaux, les trois postes de relèvement situés sur les collecteurs intercommunaux et la station d'épuration intercommunale de traitement des eaux usées.

Les prestations contractuelles suivantes font également parties des obligations du délégataire ;

Pour les collecteurs :

- Interventions de désobstructions des collecteurs dans le délai d'une heure,
- Inspection télévisée annuelle de 8 % du linéaire total des collecteurs intersyndicaux,
- Curage préventif de 15 % du linéaire total des collecteurs intersyndicaux (970 ml/an),
- Tenue à jour des plans sous SIG.

Pour la station d'épuration :

- Fonds contractuel de renouvellement des équipements de la station d'épuration d'un montant recalé lors de l'avenant 1 à 63 058 € H.T. (base 2007) cogéré avec le SIARE sur la durée du contrat.
- Evacuation réglementaire des boues issues de la station d'épuration en centre de compostage agréé.

Pour les trois postes de relèvement :

- Fonds contractuel de renouvellement des équipements des 3 postes de relèvement d'un montant annuel de 2 080 € H.T. (base 2007) cogéré avec le SIARE sur la durée du contrat.

Pour le piège à cailloux sur le tronçon 1 du collecteur eaux usées :

- Un curage tous les 18 mois comprenant le by-pass des effluents, le curage et l'évacuation des sous-produits dans un centre agréé.

Pour le débourbeur-séparateur :

- La surveillance et le contrôle réguliers de son état de colmatage afin de déclencher les opérations de curages de manière judicieuse (un curage annuel en moyenne) en fonction de l'incidence des apports de déchets liés aux fluctuations des précipitations atmosphériques de chaque exercice.

Pour l'ensemble du service :

- Certification démarche environnementale selon la norme ISO 14 001 pendant toute la durée du contrat.

Annexe 3 - Caractéristiques des stations d'épuration du SIARE

STATION D'EPURATION DE MORIGNY CHAMPIGNY DU SIARE

Année de construction	2004			
Constructeur	Société DEGREMONT			
Traitement flux de pollution	55 000 EH			
	Caractéristiques Nominales		Données relevées 2016	
	Charge Polluante	MES	4 100	Charges reçues en MES, DBO ₅ , DCO, NTK et PT sont restées inférieures aux capacités nominales
		DBO ₅	3 100	
		DCO	6 600	
		NTK	700	
		PT	170	
Charge Hydraulique	Q _{NJTS}	8 400 m ³ /J	Q _{VMA} 5 247 m ³ /J	
	Q _{NJTP}	10 600 m ³ /J	jours de dépassement : 7	
Prescriptions rejets arrêté du 19 janvier 1999 et du 22 juin 2007	paramètres	Concentration Maximale	Rendement minimum	Données relevées 2016
	DBO ₅	15 mg/L	96 %	Rejet conforme DBO ₅
	DCO	50 mg/L	94 %	Rejet conforme DCO
	MES	30 mg/L	94 %	Rejet conforme MES
	NTK	5 mg/L	94 %	Rejet conforme NTK
Production de boues selon arrêté du 22 juin 2007	Paramètres	Valeurs limites dans les boues (mg/kg MS)	Valeurs limites dans le sol (mg/kg MS)	Données relevées 2016
	Cadmium (Cd)	10	2	Conformité analytique pour les boues produites
	Chrome (Cr)	1000	150	
	Cuivre (Cu)	1000	100	
	Mercure (Hg)	10	1	
	Nickel (Ni)	200	50	
	Plomb (Pb)	800	100	
	Zinc (Zn)	3000	300	
	Cr+Cu+Ni+Zn	4000	0	
	Total 7 PCB	0,8	0	
	Fluoranthène	5	0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	0		
Benza(a)pyrène	2	0		

MES : Matières en suspension - DBO₅ : Demande biochimique en oxygène 5 jours – DCO : Demande chimique en oxygène – NTK : Azote total kjedhal – PT : Phosphore total - Q_{NJTS} : Débit nominal journalier de temps sec - Q_{NJTP} : Débit nominal journalier de temps de pluie – Q_{VMA} : Débit moyen annuel

Le traitement des Eaux Usées est réalisé en différentes phases successives: dans un premier temps, élimination des matières grossières, des sables et des graisses, par des moyens mécaniques ou des procédés physiques et ensuite, épuration biologique de la pollution dissoute grâce aux bactéries présentes dans l'effluent.

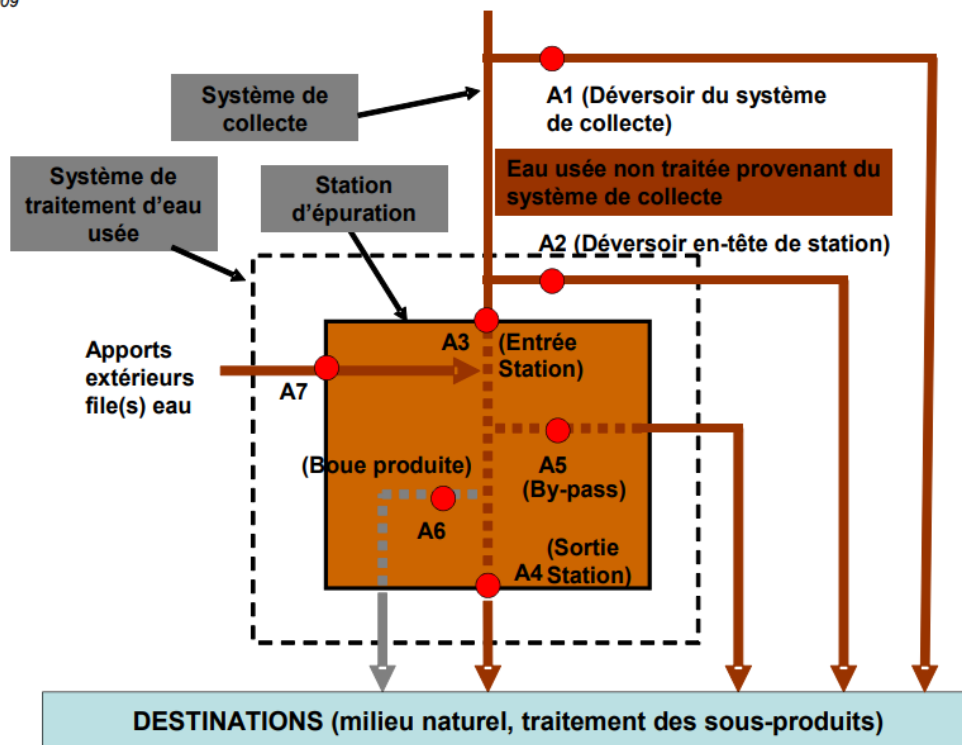
Traitement biologique de type boues activées à faible charge.

- Prétraitement par dégrillage – dessablage et dégraissage par Biomaster G,
- Traitement au niveau des bassins biologiques constitués de 3 zones (zone 1 de contact avec agitateur de brassage, zone 2 d'anoxie équipée de 2 agitateurs pales banane, zone 3 aération alternée pour l'abattement de la pollution carbonée et élimination de la pollution azotée par nitrification – dénitrification,)
- Dégazage
- Clarificateur : Clarification + recirculation des boues
- Traitement tertiaire pour la déphosphatation chimique (via un Densadeg)
- Rejet au milieu naturel via canal venturi

Données autosurveillance au format XML - SANDRE

L'autosurveillance des ouvrages d'assainissement des collectivités est inscrite dans la réglementation nationale depuis 1994 et celle relative aux rejets industriels depuis 1998. Cette réglementation vient d'évoluer avec la publication de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à l'assainissement des collectivités, qui remplace celui du 22 juin 2007, et de l'arrêté ministériel du 20 mars 2015 relatif aux redevances industrielles, qui modifie celui du 21 décembre 2007. Les données recueillies au niveau des points de mesure réglementaires décrivent d'un point de vue macroscopique le fonctionnement du système d'assainissement et doivent être obligatoirement communiquées par le maître d'ouvrage ou l'exploitant de l'ouvrage aux organismes intéressés (agences de l'eau, polices de l'eau). **Le maître d'ouvrage est responsable de la mise en œuvre de l'autosurveillance même s'il délègue cette mise en œuvre à un tiers. Les données relatives à un type de point réglementaire proviennent de l'agrégation des données issues de points logiques ou physiques.**

© Sandre – 2009



Annexe 3 (suite) – filières de traitement

STATION D'EPURATION de Châlo Saint Mars Saint Hilaire

Année de construction		1978		
Constructeur		Société WANGNER		
Traitement flux de pollution		1 100 EH		
	Caractéristiques nominales			Données relevées 2016
Dimensionnement	Charge Polluante (Kg/J)	MES	77	Charges reçues en MES, DBO ₅ , DCO, NTK et PT sont restées inférieures aux capacités nominales
		DBO ₅	66	
DCO		99		
NTK		17		
	Charge Hydraulique	Q _{NJTS}	220 m ³ /J	Q _{VMA} 171 m ³ /J
Prescriptions rejets arrêté du 19 janvier 1999 et du 22 juin 2007	paramètres	Concentration maximale	Rendement minimum	Données relevées 2016
	DBO ₅	25 mg/L	70 %	Rejet conforme DBO ₅
	DCO	125 mg/L	75 %	Rejet conforme DCO
	MES	35 mg/L	90 %	Rejet conforme MES
Production de boues selon arrêté du 22 juin 2007	Paramètres	Valeurs limites dans les boues (mg/kg MS)	Valeurs limites dans le sol (mg/kg MS)	Données relevées 2016
	Cadmium (Cd)	10	2	Conformité analytique pour les boues produites
	Chrome (Cr)	1000	150	
	Cuivre (Cu)	1000	100	
	Mercure (Hg)	10	1	
	Nickel (Ni)	200	50	
	Plomb (Pb)	800	100	
	Zinc (Zn)	3000	300	
Cr+Cu+Ni+Zn	4000	0		

MES : Matières en suspension - DBO₅ : Demande biochimique en oxygène 5 jours – DCO : Demande chimique en oxygène – NTK : Azote total kjedhal – PT : Phosphore total - Q_{NJTS} : Débit nominal journalier de temps sec - Q_{NJTP} : Débit nominal journalier de temps de pluie - Q_{VMA} : Débit moyen annuel